

# Commune de Val-d'Arc

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2020

- Présents : 23
- Absents : 0
- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020
- Secrétariat de séance assuré par Denis Richard
- La séance est ouverte à 19h05

**Préalable :** le Maire informe les Conseillers Municipaux, les encourageant à prendre en charge des dossiers simples (travaux,...etc) en collaboration avec l'Adjoint en charge de la Commission, afin de connaître et de participer au traitement complet d'un dossier, de sa conception à son aboutissement.

### Commission des Travaux :

- **Routes :**

- Enrobé de la route de la digue vers l'entreprise Excoffier : travaux réalisés - coût 40 000 HT.
- Enrobé de la route des Durnières à Randens : travaux réalisés - coût 20 000 € HT.
- Rue du Parc à Aiguebelle : travaux réalisés - coût 148 000 HT avec participation de l'OPAC. Des panneaux de signalisation des zones où le stationnement est interdit seront prochainement installés avec un panneau zone 30.
- Projet : dossier aménagement du chemin de la Maisonnnette à Randens - Chiffrage en cours.

- **Bâtiments communaux :**

- Ecole maternelle d'Aiguebelle : des travaux sont à réaliser : pergola, problème d'infiltration d'eau au niveau de la toiture et remplacement de 6 fenêtres. Le dossier est en cours de réalisation. les travaux seront exécutés en partie pendant une période de vacances.
- Ecole primaire d'Aiguebelle : mise aux normes et sécurité : une alarme incendie a été mise en place. Réflexion sur le choix de l'alarme intrusion. Pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduites, un dossier est en cours et sera traité au cours des grandes vacances de 2021.
- Eglise d'Aiguebelle : des travaux de sécurisation pour un montant de 15 800 € HT ont été réalisés suite à des chutes de gravats. Un projet de consolidation du clocher est à l'étude.
- Eglise d'Aiguebelle et église de Randens : des projets de réfection des toitures sont à l'étude.
- Boulodrome d'Aiguebelle : ce bâtiment nécessite des travaux de rénovation. Des contacts ont été pris avec des architectes pour l'élaboration de plusieurs études.

- **Forêts communales :**

- Randens : des travaux proposés par l'ONF sont reportés ultérieurement. Par contre, Le Conseil va demander un dégagement de semis pour une plantation de sapins qui avait été

réalisée il y a quelques années. Le coût s'élève à environ 8 300 € et une subvention d'environ 2 400 € peut être obtenue par la Région.

- Aiguebelle : des travaux d'entretien sont à prévoir au niveau de la forêt d'Aiguebelle, sur la piste des chalets des chasseurs.

### **Commission Sociale/Ecoles :**

Véronique Gazet fait le point de la rentrée scolaire : il y a 86 élèves à Randens, 47 élèves à l'école maternelle d'Aiguebelle et 85 élèves à l'école primaire d'Aiguebelle et 12 élèves ULIS.

L'accent a été mis sur le nettoyage des classes dans le cadre de la pandémie. A cet effet, une réorganisation des locaux a été effectuée pour l'optimisation du rangement du matériel et des produits.

Par ailleurs, une formation « Hygiène et sécurité » va être dispensée à l'ensemble du personnel en charge du nettoyage des locaux.

Prochainement, la commune va faire l'acquisition d'un logiciel qui va améliorer la gestion du périscolaire (cantine et garderie).

Un fichier visant à répertorier les personnes fragiles en cas de canicule va être élaboré et un système de télé-alerte va être mis en place sur les deux communes déléguées.

Le Maire, José Rico, aborde le sujet des primes Covid que chaque commune peut verser en fonction des différents comportements constatés au cours de la période de confinement. Le Conseil décide de verser cette prime au personnel. Il y aura 3 niveaux de primes qui seront établis selon le risque encouru et la présence effective.

Le Maire porte à la connaissance des Conseillers que l'Agence de l'Eau propose d'apporter 70% de subventions pour des projets « un coin de verdure » concernant la désimperméabilisation et végétalisation des cours des écoles de Randens et d'Aiguebelle. 3 Architectes ont été sollicités pour travailler sur ce projet.

### **Commission Développement :**

Le Maire rappelle que la Commune est dans une démarche de mise en place d'un Plan local d'Urbanisme. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est le document de référence et ce pour une durée de 10 ans. Des priorités sont à définir en fonction des contraintes soulevées par le SCOT et des réflexions sont en cours pour proposer des arbitrages.

Le parc Rochette doit faire l'objet d'un projet de plantation d'arbres car certains ont séché, d'autres sont à couper et/ou à tailler. Une étude actualisée est à réaliser.

### **Commission Information/Animations :**

Le bulletin avait été amorcé cet été et doit être complété entre autres par des témoignages d'associations de la Commune qui seront sollicités.

Le Maire informe par ailleurs les Conseillers Municipaux qu'ils seront destinataires, pour celles et ceux qui le désirent, des ordres du jour et des compte-rendus des réunions de la

Communauté de Communes Porte de Maurienne, afin d'être informés des décisions prises au niveau du territoire.

## **Commission des Finances :**

Denis Richard fait un point financier et un point budgétaire. Au 18 septembre, la Trésorerie s'élève à environ 250 000 € et les dépenses sont en adéquation avec les prévisions.

### **Points divers :**

Hervé Genon aborde le projet d'une ferme solaire (production d'électricité) qui pourrait être implantée sur le territoire de la commune en utilisant d'anciennes friches industrielles.

La centrale hydroélectrique Aqua-Bella, récemment inaugurée, dont la production d'énergie est revendue à EDF, devrait apporter des retombées financières pour la Commune. Il en serait de même pour la production d'électricité d'origine solaire.

L'OPAC va procéder à une rénovation des immeubles « le Basmont » à Aiguebelle et va contracter un emprunt de 1 750 000 €. La Commune donne son accord pour garantir cet emprunt à hauteur de 50%.

La clôture entre le boulodrome et le parking du Champ de Foire va être refaite.

Le Conseil Municipal décide d'harmoniser entre les deux communes déléguées, le tarif des déplacements des encombrants et fixe celui-ci à 50€.

Le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler son adhésion à l'ANEM (élus de la montagne).

Le Conseil donne son accord pour modifier les statuts du SIAEP sur la représentativité des Communes au sein de l'entité.

La Commune va se porter acquéreur d'un terrain à la suite d'une ordonnance positive délivrée par le Tribunal d'Albertville.

Une étude de dossier doit être développée pour la mise aux normes du réseau incendie.

Le Maire informe les Conseillers que l'étude qui avait été initiée sur le développement du Centre-Bourg d'Aiguebelle et de son attractivité sera reprise et poursuivie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait à Randens, le 21 Septembre 2020.

Le Maire,

José Rico

